



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



## 15<sup>ème</sup> Forum sur la politique d'investissement

### Favoriser la cohérence pour la gouvernance des investissements durables : renforcer la dimension institutionnelle

#### Rapport du forum

#### Introduction

Le 15<sup>ème</sup> Forum sur la politique d'investissement (FPI) s'est tenu dans la ville de Panama, au Panama, du 25 au 27 octobre 2023. Le thème de cette édition était **Favoriser la cohérence pour la gouvernance des investissements durables : renforcer la dimension institutionnelle**. L'édition de cette année reflète le thème général du FPI pour les années à venir, Favoriser la cohérence pour une gouvernance des investissements durables. Guidé par ce nouveau thème, le FIP vise à devenir une plateforme mondiale pour les efforts visant à encourager une réforme cohérente et durable de la gouvernance de l'investissement dans le monde entier. Plus de 90 participants représentant 41 gouvernements de pays en développement et huit organisations régionales et internationales ont assisté à la conférence en personne. En outre, 40 participants se sont inscrits pour assister au Forum en ligne.

#### PREMIER JOUR : MERCREDI 25 OCTOBRE

##### Cérémonie d'ouverture et allocation de bienvenue

**S.E. Carlos González Miranda, ministre de l'Économie et des Finances de la République du Panama**, a exprimé la fierté du Panama d'accueillir cette plateforme unique où les négociateurs d'investissement et les responsables de l'arbitrage international se réunissent pour développer des solutions innovantes pour la gouvernance des investissements durables. Il a noté que ces dernières années, le gouvernement du Panama a réussi à attirer des investissements étrangers directs (IED) grâce à des facteurs tels que l'emplacement stratégique du pays, des politiques fiscales responsables, des notations de risque positives et la stabilité politique. Cependant, le sujet présente un défi important : la création et la mise en œuvre de politiques qui servent réellement les intérêts de la République du Panama. À cet égard, le bureau d'arbitrage des investissements du ministère de l'Économie et des Finances a joué un rôle déterminant dans la mise en place de mécanismes et de stratégies de défense des intérêts nationaux. Le défi permanent consiste à veiller à ce que tous les fonctionnaires soient en phase avec les engagements



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



du gouvernement, ce qui peut être compliqué en raison des obligations que l'État a contractées dans le cadre des traités d'investissement. Pour y remédier, le ministère panaméen de l'Économie et des Finances a donné la priorité à la formation des fonctionnaires à ces obligations dans le but de prévenir et de gérer efficacement les différends en matière d'investissement. Les forums tels que le FPI de l'Institut international du développement durable (IISD) sont d'une importance capitale pour la mise en œuvre de normes en matière d'arbitrage et de prévention des différends. Ils facilitent l'échange de données d'expérience entre les pays en développement, dans l'intérêt de tous et pour assurer la durabilité de la planète. Signataire de l'Accord de Paris de 2015, le Panama a mis en place un cadre juridique et institutionnel robuste pour la politique de lutte contre le changement climatique. En 2022, le pays a adopté un plan d'action national global sur le climat et un plan national sur le genre et le changement climatique. Ces initiatives soulignent l'importance de protéger et de promouvoir les investissements internationaux dans ce cadre stratégique.

**Nathalie Bernasconi-Osterwalder, Coprésidente par intérim et Codirectrice générale, Vice-présidente des stratégies mondiales et Directrice générale pour l'Europe de l'IISD**, a chaleureusement accueilli les participants à la 15<sup>ème</sup> édition du FPI. Elle a exprimé sa gratitude au ministre et à la République du Panama pour ses propos aimables et l'hospitalité reçue, en précisant que cela avait été un plaisir d'organiser le Forum avec des collègues panaméens. Le Panama est un lieu idéal pour réunir cette communauté diverse, représentant l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Asie et l'Afrique. Ce rassemblement a un double objectif : favoriser l'apprentissage mutuel et mettre l'accent sur la cohérence des politiques aux niveaux national et international. À l'échelle mondiale, les efforts visant à réduire les émissions et à renforcer la résilience de nos systèmes alimentaires sont essentiels. Des politiques d'investissement cohérentes sont indispensables pour atteindre ces objectifs. L'évolution du paysage géopolitique offre une occasion unique de changement, qui n'existait pas il y a seulement dix ans.

## Le décor est planté

**Opeyemi Abebe, responsable de la compétitivité commerciale au Secrétariat du Commonwealth**, agissant en tant que modératrice de cette première conversation de la 15<sup>ème</sup> édition du FPI, a invité Nathalie Bernasconi-Osterwalder et Suzy Nikièma, directrice de l'investissement à l'IISD, à examiner le passé et à partager leur vision de l'avenir du FPI, respectivement. Elle a reconnu que le FIP a connu des progrès remarquables au cours des 15 dernières années, offrant à la communauté des décideurs politiques et des praticiens des pays en développement une plate-forme précieuse pour réfléchir au chemin parcouru et envisager la voie à suivre. Notre parcours a mis en lumière la contribution du FPI, soulignant la nécessité de mener à la fois une rétrospection et une anticipation.

**Nathalie Bernasconi-Osterwalder** s'est penchée sur l'origine du FPI et sa création. Elle a rappelé les idées visionnaires d'Howard Mann quant à la création du FPI et l'événement inaugural à Singapour, qui s'est déroulé pendant une période de forte augmentation des affaires de règlement des différends entre



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



investisseurs et États (RDIE), alors que le droit de l'investissement était rarement enseigné dans les universités. Le forum se voulait un espace sûr pour l'échange de connaissances entre négociateurs et praticiens des pays en développement. Il a joué un rôle essentiel dans la sensibilisation aux opportunités et aux défis des régimes d'investissement, en comblant les lacunes en matière de connaissances, en facilitant le partage de données d'expériences et en encourageant les réformes. Aujourd'hui, la nécessité de réformer la gouvernance de l'investissement fait l'objet d'un consensus de plus en plus large, même s'il reste des défis à relever, tels que l'élargissement de la communauté des décideurs en matière d'investissement et la nécessité de garantir la cohérence des politiques. Des progrès ont été accomplis depuis 2007, notamment en matière de transparence et de changement de perspective sur les traités internationaux d'investissement. Les discussions au sein du groupe de travail (GT) III de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sont prometteuses, mais les solutions globales risquent d'être difficiles à trouver, tandis que le FPI reste une plateforme pour des conversations franches dans ce paysage en évolution.

**Suzy Nikièma** a également souligné l'influence positive du FPI dans des processus de réforme spécifiques aux niveaux national, régional et international. S'appuyant sur les réalisations passées et les nouveaux défis, le FPI se fixe de nouvelles ambitions pour l'avenir. En effet, il se concentrera sur les questions fondamentales de la gouvernance des investissements pour une période déterminée, en fournissant des outils pratiques à la communauté pour défendre la réforme tout en encourageant un engagement cohérent et la responsabilité des progrès accomplis. C'est ce que vise le nouveau thème principal, Favoriser la cohérence pour une gouvernance des investissements durables, et l'ordre du jour de la 15<sup>ème</sup> édition a été conçu pour permettre à la communauté d'analyser et d'affiner cette nouvelle ambition. Pour les 15 prochaines éditions, Mme Nikièma estime que le FPI continuera d'agir comme une plateforme de transformation, où la communauté croissante des réformateurs est habilitée à rendre la gouvernance internationale des investissements plus cohérente, plus inclusive et plus responsable. Cette nouvelle gouvernance devrait faire de l'investissement durable la nouvelle norme pour toutes les parties prenantes, réduire le risque de différends en matière d'investissement et placer les tribunaux nationaux ou régionaux au centre de la résolution des contentieux. En résumé, le parcours du FPI se poursuit, guidé par un engagement en faveur de la cohérence, de la praticité et de la responsabilité, avec la possibilité de réaliser des progrès encore plus importants dans la gouvernance internationale des investissements à l'avenir.

## Session structurée de brise-glace et de mise en réseau

Au cours de cette session, les participants ont été invités à réfléchir en groupes aux récents développements survenus dans les processus de gouvernance multilatérale de l'investissement qui ont eu lieu cette année, en particulier le Forum mondial de l'investissement (FMI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenu à Abou Dhabi, et la récente session du groupe de travail III de la CNUDCI à Vienne. Chaque groupe a discuté et partagé les



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



enseignements tirés de chaque événement, en soulignant ce que les participants considéraient comme positif ou difficile. Les participants ont également étudié la manière d'élaborer des positions communes sur des questions clés et ont eu l'occasion de discuter de ces éléments en séance plénière.

## Première table ronde : 15 ans de changement : l'évolution du droit international de l'investissement, de l'élaboration des politiques et de la pratique arbitrale

**Makane Moïse Mbengue, professeur de droit international à l'Université de Genève,** s'est adressé à la plénière par le biais d'un message vidéo préenregistré, présentant son point de vue sur la catégorisation des réformes de la gouvernance internationale des investissements au cours des 15 dernières années, en suivant son propre cadre « REFORM ». Cet acronyme résume l'évolution de la gouvernance des investissements. Le « R » représente la « réforme », qui a commencé en 2005, avec des efforts initiés par la publication du modèle de Traité bilatéral d'investissement (TBI) de l'IISD, menant à l'adoption par la CNUCED du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable (CPIDD) en 2015, qui met l'accent sur la sensibilisation, le renforcement des capacités et la persuasion. Le « E » représente la phase d'« enchevêtrement » et d'« échappatoire » entre 2015 et 2018, qui a introduit le compromis, certains États incorporant des dispositions relatives au développement durable tandis que d'autres envisageaient d'échapper complètement au régime d'investissement traditionnel. Le « F » représente la phase de « fragmentation » qui a émergé de la diversification des approches au sein des Accords internationaux d'investissement (AII), en particulier entre 2016 et 2019, ce qui a conduit à une moindre cohérence politique. Le « O » souligne l'importance du renforcement des « obligations » des investisseurs, particulièrement évidente lors de la pandémie de COVID-19. Le « R » met l'accent sur le droit de « réglementer » les investissements, soulignant l'autorité des États dans la phase postpandémique. Enfin, le « M » signifie la résurgence des efforts « multilatéraux », impliquant des entités telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CNUDCI et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec la nécessité pour les pays en développement de s'assurer qu'ils agissent en tant que créateurs de règles dans ces processus.

**Ndeye Maguatte Diouf, Directrice du développement du secteur privé au ministère de l'Économie, de la Planification et de la Coopération du Sénégal,** a joué le rôle de modératrice pour cette session et a invité les panélistes à discuter de la proposition du professeur Mbengue de cadre de catégorisation dans la réforme de la gouvernance internationale des investissements. Elle leur a demandé de partager leurs points de vue sur la phase la plus cruciale du processus de réforme et d'identifier les plus grandes réalisations et les principaux défis des 15 dernières années. Les discussions ont abordé la coexistence des AII d'ancienne et de nouvelle génération, en mettant l'accent sur les principales opportunités pour les pays en développement. Enfin, les intervenants se sont penchés sur l'avenir de la réforme et ont envisagé les discussions qui auront lieu au cours des 15 prochaines années.



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



**Silvina González Napolitano, experte juridique en matière de négociation de traités d'investissement bilatéraux et régionaux au ministère des Relations extérieures, du Commerce international et du Culte de l'Argentine**, a souligné l'importance du Forum pour l'échange de pratiques et a partiellement approuvé la vision du professeur Mbengue. Elle a évoqué la catégorisation des traités d'investissement en différentes générations, en présentant leur évolution. Elle a souligné le rôle des organisations non gouvernementales et de la CNUCED dans le processus de réforme et a reconnu l'importance d'un code de conduite pour prévenir les conflits d'intérêts chez les arbitres et pour améliorer la transparence. Mme Napolitano a également abordé les difficultés rencontrées pour parvenir à un consensus compte tenu des différents points de vue et a exploré des solutions novatrices pour gérer les TBI. Elle s'est dite désireuse de renforcer les mécanismes de prévention des différends, d'améliorer le règlement à l'amiable et de rechercher la transparence, l'efficacité et l'impartialité des arbitres dans le cadre du processus de réforme en cours, tout en reconnaissant que des problèmes tels que les coûts de l'arbitrage et le peaufinage des dispositions continueront de se poser. Même si un traité contient une clause relative au droit de réglementer, un tribunal d'arbitrage peut, par exemple, malgré tout l'interpréter d'une manière qui vide de son sens l'intention de l'État à l'origine de la clause. Il est donc nécessaire de poursuivre le travail de réforme du système d'arbitrage.

**Chantal Ononaiwu, Directrice du commerce extérieur au Secrétariat de la Communauté des Caraïbes**, a parlé des changements transformateurs dans la gouvernance des investissements survenus au cours des 15 dernières années, caractérisés par la transition de la prolifération des traités à la réorientation de l'élaboration des règles des AII en raison d'une exposition accrue aux affaires de RDIE, et par un changement de paradigme en faveur du développement durable. Elle a souligné l'importance du modèle d'Accord international sur le développement durable de l'IISD, qui représente une reconceptualisation des AII, dont l'élément central serait le développement durable. Le lancement du Forum a servi de plateforme indispensable à l'échange de données d'expérience et au renforcement des capacités des pays en développement, permettant la remise en question des hypothèses qui sous-tendent les AII traditionnels axés sur la protection des investissements, notamment la nécessité de larges garanties de protection fondées en vertu des traités ainsi que du RDIE pour attirer l'IED. Elle a souligné l'importance d'institutions internationales telles que la CNUCED, qui a développé des outils de politique clés tels que le CPIDD, et du rôle d'institutions régionales telles que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Union africaine et l'Union européenne, dans l'avancement de la réforme de la gouvernance internationale des investissements. Mme Ononaiwu a également abordé le problème de la coexistence de nouveaux traités progressistes et d'anciens TBI axés sur la protection des investissements, en présentant des exemples de pays ayant réformé des traités de l'ancienne génération, qui peuvent être source d'inspiration. Elle a encouragé les pays à faire preuve de créativité au cours des 15 prochaines années, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques d'investissement international en faveur du développement durable et à assurer la cohérence avec les autres instruments régissant l'investissement. Elle a exprimé l'espoir que



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



dans 15 ans, la communauté du FPI puisse déclarer la mise en œuvre effective de la réforme de la gouvernance internationale des investissements.

**Margie-Lys Jaime Ramirez, conseillère juridique au ministère de l'Économie et des Finances du Panama**, a proposé une perspective de catégorisation différente, en soulignant les étapes et les questions clés de la gouvernance internationale des investissements. Elle a noté que le retrait de la Bolivie du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) en 2007 a marqué un tournant important, signalant la nécessité d'un changement. La crise du début des années 2000 en Argentine, qui a suscité de nombreuses affaires de RDIE, a également mis en évidence les problèmes au sein du système. Plusieurs pays d'Amérique latine, comme l'Équateur, se sont retirés du CIRDI et ont mis fin à tous leurs AII, reflétant ainsi une réaction négative à l'égard du RDIE. La création de l'alternative régionale au CIRDI de l'Union des nations sud-américaines a encore souligné les déficiences du système existant. La deuxième étape a vu les pays renégocier les traités et passer des TBI aux accords régionaux, le Brésil adoptant par exemple des accords de partenariat uniques axés sur la coopération et la facilitation. Le passage à un cadre multilatéral au sein du GT-III de la CNUDCI témoigne d'un mandat de réforme plus large, axé sur les questions transversales. Mme Jaime Ramirez a également souligné l'importance des voix collectives dans le processus et la nécessité de convertir les discussions en actions pratiques. Elle a noté que nous sommes parvenu à la moitié du chemin, mettant en avant le code de conduite pour les arbitres développé par le GT-III de la CNUDCI, mais s'est dite préoccupée par l'interprétation des nouveaux traités progressistes. Elle a imaginé un système équilibré dans 15 ans, qui respecte les investissements responsables et favorise un meilleur fonctionnement du système pour tous.

Les interventions de la salle ont mis l'accent sur le fait que les participants, à l'heure où ils envisagent l'avenir, devraient se pencher sur les réformes structurelles des institutions, en particulier sur le mécanisme d'appel proposé, et sur l'impact qu'il aura sur le système. En tant que communauté de praticiens, nous devons nous demander pourquoi nous menons la réforme, en reconnaissant que les pays en sont à des stades différents. Nous devons également garder à l'esprit que la réforme doit garantir l'inclusivité, envisager des dispositions novatrices, protéger les intérêts des peuples autochtones et mettre en œuvre des réformes régionales visant à prévenir la fragmentation. Le renforcement des capacités est vital pour une négociation efficace sur différentes plateformes, et la recherche de cohérence et de transparence est un défi que tous les pays doivent relever. Les participants ont également souligné la nécessité de faire preuve de prudence, car une cour d'appel multilatérale pourrait ne pas résoudre tous les problèmes et en créer de nouveaux.

## Café du monde : Créer une vision commune du système d'investissement international qui fonctionne pour les populations et la planète

Cette session avait pour but d'amener les participants à partager leur vision du système d'investissement international dans 15 ans et les changements qu'ils souhaiteraient voir. Elle était aussi l'occasion



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



d'explorer la manière dont le FPI peut soutenir la réalisation de ces changements, en tenant compte de l'Agenda pour la cohérence de la 14<sup>ème</sup> édition.

Trois questions ont été posées aux participants : (1) Comment définiriez-vous le changement à apporter à la gouvernance internationale des investissements ? (2) Quel a été le plus grand obstacle au changement de la gouvernance internationale des investissements et que faudrait-il faire pour le réaliser ? et (3) Quelles formes spécifiques de soutien et de collaboration avec l'IISD (dans le cadre du Forum et au-delà) auraient un impact positif significatif sur vos visions du « changement » (constituant une valeur ajoutée et répondant à vos demandes et à vos attentes) ?

En séance plénière, certains commentaires ont souligné que l'héritage des anciens AIJ de première génération continuera de poser problème tant que ces AIJ coexisteront avec des accords et des instruments plus progressistes qui préservent le droit de réglementer et qui recherchent des résultats en matière de développement durable. D'autres ont souligné que l'écosystème de l'arbitrage est encore imprégné de la pratique juridique traditionnelle où les avocats sont liés par le client lorsqu'ils interprètent le texte d'un traité. En outre, les participants ont noté qu'un renforcement des capacités et une assistance juridique supplémentaires de la part de l'IISD et des institutions partageant des objectifs similaires sont nécessaires, en plus de la fourniture d'un espace sûr pour les négociateurs des pays en développement qui est offert par le FPI.

## DEUXIÈME JOUR : JEUDI 26 OCTOBRE

### Deuxième table ronde : Décortiquer le sous-thème du FPI : « Renforcer la cohérence de la gouvernance de l'investissement durable »

**Isaac Gitone, économiste principal au Trésor national du Kenya**, a ouvert le débat en soulignant l'importance de la cohérence en tant que thème central de la 15<sup>ème</sup> édition du Forum et a expliqué que l'accent était mis cette année sur la cohérence institutionnelle. Il a encouragé les discussions sur les différents domaines de la cohérence et proposé l'élaboration de lignes directrices pour parvenir à la cohérence à différents niveaux. Isaac a souligné l'importance des notes politiques de haut niveau élaborées par les organisations partenaires du Forum pour transmettre efficacement le message et a appelé à l'élaboration d'indicateurs pour mesurer la mise en œuvre des lignes directrices dans les différents pays. Il a cité l'expérience du Kenya pour illustrer les défis de la cohérence au sein d'un même gouvernement lorsque des AIJ spécifiques sont en conflit avec les politiques nationales. M. Gitone a également soulevé des questions quant à l'orientation future du FPI sur le thème principal et à la mesure des progrès à l'aide d'indicateurs.

**Florencia Sarmiento, analyste politique à l'IISD**, a souligné l'évolution vers la reconnaissance de la nécessité d'une réforme de la gouvernance des investissements et le défi de rendre cette réforme significative. Elle a expliqué que la cohérence, un concept issu du Forum 2022 d'Abuja, peut être



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



envisagée sous trois angles : (1) **institutionnel**, en renforçant la coordination entre les différentes agences gouvernementales compétentes en matière de gouvernance des investissements ; (2) **horizontal**, en assurant l'alignement entre les différents domaines politiques interconnectés à la politique d'investissement, y compris les aspects environnementaux et sociaux ; et (3) **vertical**, en harmonisant les règles et les procédures aux différents niveaux de la gouvernance des investissements, du local et du national au régional et à l'international. Elle a également mentionné que toutes les sessions du Forum sont sur la production d'un résultat. Celui-ci consistera en une liste de contrôle en deux parties visant à cartographier les processus et les instruments d'investissement pertinents, ainsi que les ministères ou organes compétents d'un gouvernement impliqué dans la gouvernance des investissements et les différents mécanismes de coordination visant à assurer la cohérence entre eux. Grâce à cet exercice, les participants seront en mesure d'identifier les mécanismes de coordination pertinents à mettre en place pour améliorer la cohérence institutionnelle et stimuler l'action, et d'en rendre compte lors des prochaines éditions du Forum.

**Gary López Vélez, avocat à la Direction nationale des affaires internationales, du Bureau du procureur général de l'État de l'Équateur**, a abordé la question du déséquilibre des pouvoirs entre les pays développés et les pays en développement, plaidant pour des positions communes entre les pays en développement afin d'accroître leur pouvoir de négociation. Il a mis en avant les intérêts contradictoires des promoteurs de l'investissement et des avocats représentant les États dans le cadre du règlement des différends, citant l'expérience de l'Équateur en matière de contrats d'investissement et la nécessité d'améliorer la communication, l'échange d'informations et la coordination. Il a souligné l'importance d'aborder les limites de la cohérence temporelle à l'heure d'examiner ce concept, et a exprimé l'espoir de partager les données d'expérience et d'élaborer un document sur les meilleures pratiques dans un délai d'un an, conduisant à une mise en œuvre dans deux ans, avec des efforts continus pour parvenir à une cohérence à la fois horizontale et temporelle.

**Angela Pretorius, Directrice adjointe de la Division de la politique d'investissement, ministère de l'Industrialisation et du Commerce de Namibie**, a exprimé son soutien aux dimensions de cohérence proposées et a souligné l'importance de la cohérence temporelle, en particulier en période de crise. Elle a détaillé l'approche de réforme adoptée par la Namibie, qui comprend le Programme d'action national sur l'investissement et la création d'un groupe de travail multisectoriel sur les priorités de la réforme de l'investissement. Elle a souligné l'importance de minimiser la bureaucratie et d'impliquer toutes les parties prenantes sur le plan national afin de parvenir à l'harmonisation et à la cohérence. Sur le plan international, elle s'est prononcée en faveur d'un renforcement continu des capacités et a souligné le rôle de la CNUCED, qui représente tous les pays tout en supervisant la gouvernance de l'investissement au niveau multilatéral. Mme Pretorius a reconnu que la détermination d'un calendrier spécifique pour atteindre la cohérence est difficile et peut varier selon les domaines politiques, et que la mesure des niveaux de cohérence pourrait être compliquée dans la pratique, soulignant l'importance du partage des données d'expérience nationale.



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



**Opeyemi Abebe, responsable de la compétitivité commerciale au Secrétariat du Commonwealth**, a soulevé des questions sur la séquence de la réalisation de la cohérence dans la gouvernance des investissements et son alignement avec d'autres politiques sectorielles. Elle a souligné l'importance de définir clairement les objectifs et a recommandé de se concentrer sur un outil pratique que les utilisateurs finaux pourront compléter et dont ils pourront rendre compte. Mme Abebe a présenté l'acronyme « PPP », qui représente « personnes », « processus » et « priorités » (ou « principes »). Elle a mis en avant les difficultés de collaboration entre les responsables de l'élaboration des différentes politiques et des cadres réglementaires dans la catégorie « personnes ». S'agissant du « processus », elle a relevé les différences entre les forums internationaux où se déroulent les discussions concernant ces secteurs et la participation des représentants des pays qui peuvent ne pas être familiarisés avec les réglementations en matière d'investissement. Concernant les « priorités » ou les « principes », Mme Abebe a donné des exemples d'alignement des politiques d'investissement sur les plans de développement nationaux et a proposé que, pour parvenir à une cohérence horizontale, les pays envisagent d'utiliser leurs plans de développement nationaux (PDN) comme fondement de toutes les politiques gouvernementales et sectorielles. Lorsqu'il n'existe pas de PND, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pourraient constituer un guide utile. Elle a souligné que la réalisation de la cohérence horizontale dépasse le champ d'action du Forum et de ses participants, et nécessite la collaboration de divers organes gouvernementaux.

Les participants ont exprimé leur inquiétude quant aux difficultés à maintenir la cohérence internationale dans un contexte de changements de gouvernement et d'approches politiques diverses. Ils ont soulevé des questions concernant la lutte contre les monopoles et les déséquilibres économiques avec les pays développés. Ils ont soutenu la suggestion consistant à utiliser les ODD comme guide dans l'élaboration des politiques d'investissement, tout en reconnaissant les défis liés à la fragmentation. Les mécanismes de coordination proposés comprennent la mise en place d'un mécanisme de consultation avec les organes de résolution des différends et l'organisation de sessions de formation pour les fonctionnaires, en particulier dans les pays fédéraux. Des difficultés ont été mises en évidence lorsque des acteurs puissants agissent au-delà des lois nationales, soulignant la nécessité de renforcer la cohérence des AII relatifs à l'exploitation minière. Le protocole sur l'investissement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a été mentionné comme une occasion de parvenir à la cohérence en s'alignant sur les lois nationales, en définissant les meilleures pratiques et en reconnaissant l'importance de l'harmonisation internationale.

## Troisième table ronde : Outils pratiques pour une plus grande cohérence institutionnelle sur les questions de fond

**Patience Okala, conseillère experte en investissement du Secrétariat de la ZLECAf**, a souligné l'importance d'établir une collaboration qui permette de renforcer la cohérence entre les différents organes gouvernementaux impliqués dans les divers aspects du cycle de l'investissement, tels que la



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



promotion et la génération d'investissements, et le règlement des différends, plutôt qu'ils ne travaillent en silo. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des personnes participant aux négociations des traités d'investissement, qui disposent souvent d'une expertise variée. Mme Okala a mis en avant l'impact positif du protocole d'investissement de la ZLECAf, qui s'aligne sur des AII plus progressistes et réunit 54 pays africains autour d'une position commune. Dans les 5 à 10 prochaines années, tous les pays et communautés économiques régionales devraient adhérer au protocole sur l'investissement de la ZLECAf, éliminant à terme les TBI intra-africains. Elle a également posé une question aux experts sur les défis communs auxquels sont confrontés les pays en développement lorsqu'ils s'engagent dans l'élaboration de règles à différents niveaux, en cherchant à comprendre les problèmes rencontrés par ces nations lorsqu'elles travaillent à l'élaboration d'accords et de règles en matière d'investissement. Mme Okala a présenté l'expérience africaine, en se concentrant sur le protocole d'investissement de la ZLECAf, qui comprend un chapitre sur la facilitation des investissements et encourage la coordination entre les points de contact nationaux ainsi que la création de guichets uniques. Elle a évoqué l'Agence panafricaine d'investissement et a demandé aux experts de partager leurs données d'expérience et de présenter les tendances émergentes en matière de facilitation de l'investissement à différents niveaux, et de préciser si une approche unique de la facilitation de l'investissement international, similaire au récent accord de l'OMC, était réalisable.

**Vincent M. Beyer, expert associé aux affaires juridiques de la CNUCED**, a évoqué les tendances mondiales émergentes en matière de gouvernance des investissements, en insistant sur la distinction entre la protection, la facilitation et la promotion des investissements. Il a souligné l'importance croissante accordée à la facilitation de l'investissement et l'estompement des frontières entre la promotion et la facilitation, avec une centralisation au sein des Agences de promotion de l'investissement (API) dans le but d'améliorer la cohérence. M. Beyer a noté que l'on peut parvenir à la cohérence en s'appuyant sur les structures existantes et a souligné que ce défi concerne à la fois les pays en développement et les pays développés. Il a donné des exemples de contentieux découlant de divergences entre les politiques menées à différents niveaux de gouvernance, citant l'affaire *Vattenfall* relative à un investissement dans une centrale à charbon. M. Beyer a évoqué des problèmes similaires en Afrique, soulignant la nécessité d'harmoniser les lois nationales sur l'investissement et a précisé que la divergence à différents niveaux d'élaboration des politiques n'impliquait pas nécessairement l'incohérence. Il a évoqué les outils et les approches de la CNUCED pour résoudre les problèmes pratiques, tels que les modèles de sites Internet (iGuides, eRegulations et eRegistrations de la CNUCED) et la cartographie des procédures administratives, qui aident les pays à comprendre les processus d'investissement du point de vue de l'investisseur. La recherche de la CNUCED a révélé l'incorporation croissante de dispositions relatives à la facilitation, y compris des clauses de transparence et des mécanismes de coordination dans les AII, ce qui reflète l'importance d'une communication continue entre les parties. Il a suggéré que la facilitation des investissements peut être plus efficace pour attirer les investissements que la protection, et a exprimé sa déception quant à l'absence de considérations



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



solides en matière de durabilité dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Accord FID). Il a décrit les trois catégories d'obligations prévues par l'Accord FID et a suggéré qu'un accord contraignant de l'OMC pourrait n'apporter qu'une valeur ajoutée limitée, compte tenu des progrès déjà observés dans divers régions et pays. La cartographie des activités nationales et internationales réalisée par la CNUCED confirme les progrès substantiels accomplis en matière de facilitation de l'investissement.

**Mariana Pinto, conseillère en matière d'investissement, département des services et de l'économie numérique, sous-secrétariat aux Affaires économiques internationales du Chili**, a donné un aperçu de l'expérience du Chili s'agissant de la fragmentation des compétences dans le domaine de l'investissement. Elle a souligné l'importance et la nécessité de la coordination avec d'autres agences et ministères pour assurer la cohérence du processus d'élaboration des politiques et a fait part de l'expérience du Chili dans la coordination des politiques liées au lithium, à la transition énergétique et à l'hydrogène vert. Elle a également décrit la négociation d'accords internationaux d'investissement menées par le sous-secrétariat chilien aux Affaires économiques internationales (ministère des Affaires étrangères), en soulignant l'importance d'une coordination avec d'autres agences et ministères pour assurer la cohérence. Mme Pinto a souligné le rôle de son équipe dans la conduite des négociations internationales en matière d'investissement, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, et a noté l'importance de maintenir l'accès aux archives des négociations précédentes. Elle a également parlé de son engagement avec l'Agence de promotion des investissements (API) lors de la négociation de l'Accord FID, et avec le ministère des Finances et l'équipe en charge de l'arbitrage des investissements lors des négociations au sein du GT-III de la CNUDCI. S'agissant de l'Accord FID de l'OMC, elle considère que l'accord empêche une plus grande fragmentation du droit international de l'investissement, et qu'il représente une étape positive qui contribue au programme de développement de l'OMC.

**Yuanita Ruchyat, haute fonctionnaire à la Division des services et de l'investissement du Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)**, a parlé de la coordination de la gouvernance de l'investissement dans la région de l'ANASE menée par le Comité de coordination de l'investissement de l'ANASE. Elle a souligné que les accords d'investissement dans la région se concentrent à la fois sur la protection et la facilitation de l'investissement, et présentent moins de défis dans ces domaines. Les principaux problèmes au sein de l'ANASE sont liés à la complexité des mandats et des processus d'établissement de rapports impliquant plusieurs ministères. Mme Ruchyat a souligné le rôle du secrétariat de l'ANASE dans la préservation de la mémoire institutionnelle, celui-ci gardant la trace des positions des pays et leur évolution dans le temps afin de maintenir la cohérence au sein de l'organisation. Elle a indiqué que la priorité était donnée à la facilitation de l'investissement au sein de l'ANASE, sous l'impulsion de l'impact de la COVID-19 et de la mise en œuvre du cadre global de relance de l'ANASE, ainsi que de l'adoption d'un cadre non contraignant comportant 11 principes directeurs en 2021 (le cadre de facilitation de l'investissement de l'ANASE). Ce cadre encourage la réglementation et la



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



coordination au niveau national, en promouvant la convergence entre les États membres, et comprend un mécanisme de rapport non contraignant pour motiver les personnes qui mettent en œuvre les principes plus lentement. Elle a indiqué que l'ANASE était curieuse d'observer la mise en œuvre de l'Accord FID de l'OMC et son potentiel en tant que meilleure pratique pour la région, malgré l'absence de considérations relatives à la durabilité dans l'accord.

Les participants ont partagé diverses réflexions. Certains ont mentionné des exemples de lutte contre la fragmentation des politiques au moyen d'une politique nationale de développement et de promotion de l'investissement. D'autres ont reconnu la complexité de la réalisation de la cohérence aux niveaux régional et international, tout en mettant l'accent sur le maintien de points de référence dans des domaines tels que l'environnement et les aspects sociaux. Un participant a mentionné l'existence d'une agence de médiation pour la facilitation de l'investissement et s'est déclaré favorable à un accord multilatéral. Les participants ont décrit un portail en ligne centralisé pour les investisseurs qui simplifie les demandes de renseignements auprès des différents ministères. Ils ont mis l'accent sur l'importance de l'apprentissage entre pays pairs s'agissant de la gestion de la coordination institutionnelle, et suggéré des mécanismes alternatifs pour éviter la bureaucratie inutile.

## Première session en petits groupes : Réflexion sur les approches pratiques et politiques visant à renforcer la cohérence institutionnelle

Lors de cette session, les participants ont été répartis en petits groupes pour travailler sur le scénario d'un pays en développement fictif qui est en train de réformer son cadre de gouvernance de l'investissement tout en étant confronté à des affaires de RDIE. Dans ce contexte, les participants ont été invités à identifier les principaux défis liés à la coordination des agences publiques en charge de la gouvernance des investissements, à formuler une recommandation pratique et à proposer une initiative au niveau mondial qui pourrait aider le pays en développement fictif à mettre en œuvre une cohérence sur le plan institutionnel.

En plénière, les rapporteurs des différents groupes ont souligné les défis posés par la fragmentation de la gouvernance des investissements, qui résultent de l'absence d'objectif commun entre les différentes agences impliquées dans la gouvernance des investissements, ce qui entraîne un chevauchement des compétences et une prolifération des instruments. En outre, ils ont souligné le manque d'alignement entre les traités d'ancienne et de nouvelle génération. Les recommandations comprennent la mise en place d'une équipe de négociation multipartite pour améliorer la cohérence et la création d'un cadre de coordination avec des règles techniques définies. Ils ont proposé des stratégies pour aligner les AII d'ancienne génération sur les nouveaux modèles de traités et les ODD. Ils ont également suggéré de mettre en place un groupe de négociation interministériel et d'offrir aux fonctionnaires une formation afin de renforcer leurs capacités. La discussion a notamment porté sur l'alignement des traités nationaux et régionaux sur le CPIDD de la CNUCED, considéré comme important, ainsi que sur la promotion des



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



mécanismes de règlement à l'amiable des différends, sur le renforcement des relations entre le gouvernement et les investisseurs, sur l'élaboration de lois relatives à l'investissement intégrant les normes régionales et sur la possibilité de conclure des traités d'accord amiable pour résilier les traités d'ancienne génération. Ils ont jugés précieux le soutien que l'IISD pour institutionnaliser la coordination entre les pays en développement.

## Quatrième table ronde : Outils pratiques pour une plus grande cohérence institutionnelle sur les aspects procéduraux

**S. E. Michael Imran Kanu, ambassadeur et représentant permanent (désigné) de la mission permanente de la Sierra Leone auprès des Nations Unies**, a invité les experts à examiner l'ensemble de la procédure, de la prévention à la gestion et au contentieux, en se concentrant d'abord sur la prévention et la gestion des différends. Il a demandé aux experts de présenter des stratégies efficaces de prévention et de gestion des différends dans leurs pays et régions respectifs. Il a demandé si l'incapacité à prévenir les différends pouvait être considérée comme un échec en matière de gouvernance. Il a attiré l'attention sur les outils mis à disposition par le GT-III de la CNUDCI, en particulier dans les documents de travail 228 et 235, pouvant contribuer à la prévention des différends. M. Kanu a ensuite invité les participants à partager leurs expériences en matière de prévention efficace des différends dans leur pays et leur région. Il a également demandé des informations sur les expériences menées en Colombie et au Sri Lanka dans le but d'optimiser la centralisation et la coordination des systèmes de réponses et ainsi améliorer la prévention et la gestion des différends en matière d'investissement.

**Ana María Ordoñez Puentes, Directrice de la Direction de la défense juridique internationale de l'Agence nationale colombienne pour la défense juridique de l'État**, a souligné qu'une prévention efficace des différends est plus complexe qu'il n'y paraît. Elle a identifié trois types de différends : (1) les différends fabriqués, non fondés ou frivoles, incités par les avantages financiers offerts à l'industrie de l'arbitrage ; (2) les différends qui sont inévitables et auxquels il faut faire face ; et (3) les différends présentant des préoccupations légitimes des investisseurs qui peuvent être résolus par des mesures et actions légitimes coordonnées interinstitutionnelles de la part des entités de l'État concernées par ces préoccupations. La Colombie a mis en place une équipe juridique interne pour traiter les recours frivoles à faible coût, ne faisant appel à des avocats externes que pour les véritables affaires de grande envergure, afin de décourager le recours à l'arbitrage international. Les affaires défendues et gagnées avec succès ont un effet dissuasif important. La deuxième action de prévention consiste à former les fonctionnaires et à fournir un soutien juridique aux décideurs politiques afin d'éviter un gel réglementaire. Pour ce faire, l'équipe juridique adopte une perspective d'habilitation en aidant les décideurs à atteindre leurs objectifs politiques. La troisième action de prévention vise à faciliter la résolution des problèmes légitimes sans modifier les lois du pays. L'utilisation par la Colombie de la procédure de rejet anticipé en vertu du règlement du CIRDI est un exemple de réussite. Mme Ordoñez a souligné l'importance de disposer d'institutions robustes, de capacités techniques et de modèles de



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



défense efficaces pour résister aux changements politiques et maintenir la coordination interinstitutionnelle. Elle a plaidé en faveur d'un instrument multilatéral aligné sur les ODD et des principes transversaux, y compris le refus d'accorder des avantages, afin de garantir la cohérence. Mme Ordoñez a également appelé à réglementer les dommages et intérêts et à mettre l'accent sur le principe de proportionnalité dans la responsabilité de l'État en matière d'arbitrage relatif aux investissements.

**Raveendra Deshapriya Opita Pathiranage, avocat général adjoint, conseiller du président, département du procureur général du Sri Lanka**, a souligné l'importance de la cohérence institutionnelle et des aspects procéduraux dans la gouvernance de l'investissement pour la prévention et la gestion des différends. Le Sri Lanka n'a connu que six différends en matière d'investissement, avec deux victoires, deux défaites et deux affaires en cours au titre de ses 20 AII. M. Pathiranage a souligné la nécessité d'identifier les causes profondes des différends et de mettre l'accent sur la prévention. Il a mentionné la méfiance inhérente entre les investisseurs en quête de profits et les États soucieux de préserver leur souveraineté. La mise en place d'une cohérence institutionnelle au sein du gouvernement est essentielle pour instaurer la confiance les parties et éviter les différends entre investisseurs et États. M. Pathiranage a souligné le succès du guichet unique pour attirer les IED en Asie et le potentiel des mécanismes de prévention internes pour décourager les cas de RDIE. Il a souhaité la création d'une autorité nationale pour la prévention et la gestion des différends en matière d'investissement, privilégiant la conciliation tout en s'attaquant aux problèmes liés aux arbitrages étrangers coûteux et aux complexités juridictionnelles dans le contexte sri-lankais.

Les participants ont discuté et mis en évidence la question importante du financement par des tiers dans l'arbitrage investisseur-État et des incitations problématiques qu'il crée. Ils ont cité des stratégies telles que le refus de payer les frais administratifs du CIRDI en cas de recours frivoles, créant une pression financière pour un investisseur qui ne pourrait pas continuer de payer les procédures d'arbitrage. Ils ont noté que le règlement de la CNUDCI oblige les demandeurs à divulguer toute source de financement par une tierce partie. Un participant a proposé de demander une garantie pour les frais, soulignant que si le demandeur ne couvre pas ses dépenses, l'État ne devrait pas être responsable du paiement de ces frais. L'objectif général était de rendre l'arbitrage moins rentable, éventuellement en abordant la question des dommages et intérêts et du financement par des tiers, et en examinant le rôle d'un mécanisme public dans ce contexte.

## TROISIÈME JOUR : VENDREDI 27 OCTOBRE

### Cinquième table ronde : Cohérence institutionnelle et horizontale à l'heure du changement - Réexaminer les incitations fiscales en tant qu'outil de promotion des investissements

**Kudzai Mataba, analyste politique en matière de fiscalité et d'investissement à l'IISD**, a présenté le document Repenser les incitations fiscales en tant qu'outil de promotion des investissements, mettant



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



en lumière l'évolution des incitations fiscales et réexaminant leurs principes fondamentaux. Cet exposé a mis l'accent sur l'importance de renforcer les bases fiscales dans les pays en développement et sur l'élan de l'impôt minimum mondial. Elle a expliqué ce que sont les incitations fiscales et en quoi elles diffèrent des autres incitations à l'investissement, leur efficacité pour attirer les investissements et l'impact de l'impôt minimum mondial de l'OCDE. Les principaux enseignements tirés sont notamment le bilan mitigé des incitations fiscales, la nécessité de tenir compte des différences sectorielles et de la taille des entreprises, ainsi que la difficulté à isoler les effets des incitations fiscales parmi ceux d'autres mesures favorables aux entreprises. Mme Mataba a mis l'accent sur l'impôt minimum mondial (qui entre en vigueur en 2024) en tant que facteur supplémentaire incitant les pays à repenser leur utilisation des incitations fiscales. Elle a souligné que le fait d'offrir des incitations fiscales inférieures au minimum global se traduira effectivement par un don de recettes fiscales au pays d'origine de l'entreprise. Elle a également abordé les aspects juridiques de la réforme des incitations fiscales, notamment leurs sources, l'impact des clauses de stabilisation, l'interaction avec les traités d'investissement et l'attention croissante portée à leur relation avec les AII et d'autres conventions fiscales. Enfin, elle a abordé l'avenir des incitations fiscales, en soulignant la nécessité qu'elles soient économiquement justifiées, le rôle des modèles financiers et l'importance de la transparence et de la coordination interinstitutionnelle pour une mise en œuvre efficace. Elle a encouragé les pays en développement à collaborer dans la réforme des incitations fiscales. Elle a terminé en déclarant que l'IISD travaille en coopération avec de nombreux pays, les aidant à comprendre les règles, les soutenant dans l'évaluation de leurs cadres fiscaux et en leur proposant des options politiques.

**Danish, chargé de programme au South Centre**, a présenté un nouveau processus des Nations Unies pour la coopération en matière d'incitations fiscales, soulignant la complexité liée à la gestion des divers instruments couvrant les questions fiscales dans le cadre des accords internationaux, ainsi que les différences d'expertise et de capacité entre les agences gouvernementales. Il a posé quelques questions aux experts, leur demandant de partager leurs données d'expérience en matière de coordination entre les différentes agences gouvernementales compétentes pour tout ce qui a trait aux incitations fiscales dans leur pays et de décrire la manière dont les pays rivalisent en offrant des incitations fiscales attrayantes. Enfin, Danish s'est enquis des effets potentiels de l'impôt mondial de l'OCDE sur les pays que les experts représentent et de ce qu'ils envisagent de faire pour se préparer à ce changement de la politique internationale.

**Omar Chedda, Directeur principal de l'unité d'investissement du ministère de l'Industrie, de l'Investissement et du Commerce de la Jamaïque**, a évoqué l'histoire de son pays en matière d'incitations fiscales et a reconnu que leur efficacité était variable. Par exemple, les incitations fiscales ont permis d'attirer des investissements dans des secteurs tels que les centres d'appel et les services d'externalisation des processus d'entreprises (BPO). La Jamaïque a réduit l'impôt sur les sociétés à 12,5 % dans les zones économiques spéciales destinées à ces industries, ce qui est plus élevé que dans certains pays, mais attire tout de même les entreprises. Toutefois, M. Chedda a souligné que les



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



incitations fiscales ne sont pas la raison principale du choix d'un lieu d'investissement. Des facteurs tels que la taille du marché, la proximité des marchés d'exportation, l'environnement commercial et la disponibilité de la main-d'œuvre jouent un rôle plus important dans la détermination de l'IED. Malgré l'offre d'incitations, les flux d'IED entrants en Jamaïque ont atteint un pic en 2015 et sont depuis en baisse, en particulier après la pandémie de COVID-19. En 2004, la Jamaïque a mis en place un comité pour l'examen de la politique fiscale et a introduit des réformes globales basées sur les recommandations du Fonds monétaire international. Cette réforme a mis en évidence l'importance des consultations et de l'adhésion des parties prenantes pour créer un cadre fiscal cohérent, qui a remplacé les anciennes lois afin d'éliminer la fragmentation et de simplifier le cadre institutionnel. Toutefois, Omar a souligné qu'une fragmentation subsiste au niveau technique en raison d'une communication inadéquate entre les API, le ministère des Finances et les ministères compétents en matière d'investissement, ce qui entraîne des problèmes de coordination. S'agissant de l'impôt minimum mondial, certaines zones économiques spéciales de la Jamaïque ont un taux d'imposition de seulement 7,5 %, ce qui est inférieur à l'impôt minimum mondial de 15 %. La gestion de cet impôt minimum mondial avec les entreprises multinationales représente un défi pour la Jamaïque. Il est notamment recommandé d'envisager de porter le taux d'imposition à 15 %, mais des études complémentaires sont nécessaires pour déterminer la meilleure voie à suivre.

**Isaac Munjunga, économiste principal au ministère des Finances et de la Planification de la Zambie**, a souligné les résultats mitigés des incitations fiscales et a fait remarquer que l'évaluation de leur efficacité implique de prendre en compte à la fois les revenus générés et les coûts. Il a noté que si les incitations fiscales peuvent fonctionner, leur impact varie et nécessite une compréhension approfondie des secteurs concernés. La Zambie s'efforce d'évaluer l'efficacité post-ante des incitations en termes de bénéfices économiques globaux. En ce qui concerne le comité d'examen de la politique fiscale, M. Munjunga a souligné que des examens périodiques ont eu lieu depuis les changements globaux du cadre fiscal en 1995. Il a indiqué que les décisions antérieures en matière d'incitations étaient également influencées par les rapports de force entre le ministère du Commerce et de l'Industrie et le ministère des Finances, mais que ces problèmes ont été résolus. Il est essentiel de trouver un équilibre entre les incitations et les revenus générés, et la collaboration entre les différentes agences gouvernementales est essentielle pour la formulation et la mise en œuvre efficaces des politiques. M. Munjunga a également abordé le fait que les incitations fiscales provoquent un nivellement par le bas puisque les pays cherchent à surpasser les concurrents mondiaux ou européens. Il est essentiel de minimiser ce nivellement par le bas, en particulier si les incitations fiscales sont inférieures au seuil mondial de 15 % proposé. Les petits pays et ceux qui ont des problèmes structurels pourraient être affectés de manière significative.

**Lincoln Blake, Directeur de l'unité chargée de la politique d'investissement et de la conformité au ministère de l'Investissement du Belize**, a expliqué que son pays disposait d'un régime d'imposition des entreprises qui exonère les exportateurs, mais qu'il avait apporté des modifications à ses régimes d'incitation afin de se conformer aux critères de l'OCDE et de l'OMC relatifs aux exemptions fiscales et



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



aux subventions à l'exportation, bien que cela ait suscité des contestations et des recours de la part du secteur privé. Certains secteurs, tels que celui des services BPO, recherchent d'autres formes d'incitations que les incitations fiscales, telles que l'amélioration de la cybersécurité et des services supplémentaires, y compris l'allocation dans la zone en franchise de droits approuvée d'installations de garde d'enfants. Le programme d'incitation a été modernisé pour tenir compte des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), reconnaissant que beaucoup d'entre elles opèrent depuis leur domicile sans actifs fixes. Le Belize dispose d'une réglementation spécifique en matière de marchés publics qui attribue 20 % des achats du gouvernement aux MPME. Pour attirer les investissements, le Belize est en concurrence avec d'autres pays d'Amérique centrale, de sorte que les mesures d'incitation sont l'un des nombreux autres facteurs clés dont tiennent compte les investisseurs. Il a expliqué que le ministère de l'Investissement soumet des propositions au Cabinet pour approbation, et que le ministre des Finances joue un rôle central dans le processus de prise de décision après avoir examiné les recommandations de son personnel technique. Les avantages de l'IED vont au-delà des recettes fiscales et comprennent l'emploi et les retombées technologiques. Le Belize a observé une évolution dans le nombre de gestionnaires et d'entrepreneurs locaux, ce qui diversifie l'économie de l'agriculture vers les services tels que les BPO, et cible particulièrement les petites et moyennes entreprises. Un programme d'amnistie a été introduit en 2023 pour encourager les MPME à formaliser leurs entreprises, réduisant ainsi la taille du secteur informel. S'agissant de la fiscalité, des règles claires et applicables sont essentielles pour garantir le respect de la législation. Des incitations existent dans les pays en développement pour résoudre les problèmes structurels, mais il est nécessaire de conclure un accord mondial sur la fiscalité et le respect des règles afin de se concentrer sur la résolution de ces problèmes structurels.

**Elyjean DC Portoza, Directrice du service juridique et de la conformité du Conseil des investissements des Philippines**, a parlé du système d'incitations fiscales de son pays, lancé dans les années 1960 avec des incitations basées sur les coûts. Dans les années 1980, une réforme s'est concentrée sur les assiettes de l'impôt sur le revenu, assortie d'un calendrier précis. Dans les années 1990, le pays a connu une croissance des zones économiques spéciales, ce qui a conduit à l'extension des incitations. De multiples agences de promotion ont été créées aux Philippines, le bureau du Conseil philippin des investissements réglementant les zones en dehors des zones économiques spéciales. Bien que le pays ait par le passé perdu jusqu'à 80 millions d'USD de recettes par an en raison des incitations, celles-ci ont entraîné la création d'emplois et des retombées économiques. La récente réforme, la loi Create, a introduit un menu unique d'options d'incitation, limitant les incitations perpétuelles. À 35 %, l'impôt sur le revenu des sociétés des Philippines est le plus élevé de la région de l'ANASE. Des incitations sont offertes aux secteurs prioritaires alignés sur le plan stratégique d'investissement prioritaire, avec des incitations basées à la fois sur les coûts et sur les revenus. Malgré cette réforme, les Philippines restent compétitives dans la région de l'ANASE, la réforme montrant des résultats positifs en matière d'investissement dans les secteurs prioritaires après la pandémie. Mme Portoza a identifié deux axes de collaboration en matière d'incitations fiscales. Le premier consiste à déterminer les secteurs prioritaires



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



qui méritent des incitations et à reconnaître les pertes de revenus associées. C'est le Conseil des investissements qui détermine les secteurs prioritaires. Le second concerne l'octroi concret des incitations financières : l'API recommande les entreprises méritantes, mais de nombreuses agences participent au processus d'octroi. Les agences doivent reconnaître la nécessité de mener une réforme, trouver des compromis et assurer une communication permanente entre elles. Par exemple, pendant la pandémie, il a fallu faire des compromis pour permettre aux entreprises de travailler à domicile et éviter qu'elles n'enfreignent les réglementations relatives aux zones économiques.

Les participants ont réagi à la discussion et ont apporté leur contribution. Un représentant de la République démocratique du Congo (RDC) a indiqué que son pays offrait des incitations à divers secteurs, notamment l'énergie, l'électricité, l'exploitation minière et les combustibles fossiles. Cependant, certains investisseurs dans ces secteurs ont trouvé des moyens d'éviter de payer des impôts pendant de nombreuses années, ce qui a suscité des inquiétudes et mis en évidence la nécessité de simplifier le cadre fiscal et de centraliser les mesures d'incitation. Une question a été soulevée sur la manière de parvenir à cette simplification. Les Comores offrent elles aussi une variété d'avantages aux investisseurs, y compris des incitations fiscales. En 2020, les îles ont réformé leur code d'investissement pour simplifier le régime fiscal, en fixant un taux minimum de 15 %. Des inquiétudes ont été exprimées quant à une éventuelle concurrence pour l'offre d'incitations plus attrayantes, principalement par les pays développés, créant une situation dans laquelle les pays en développement ne pourraient pas rivaliser. Vincent Beyer, de la CNUCED, a fait remarquer que si la discussion mentionnait un nivellement par le bas, il existait également un risque de nivellement par le haut en termes d'incitations. Les pays développés pourraient ainsi se trouver dans une position plus forte pour offrir des incitations plus attrayantes, ce qui pourrait conduire à une concurrence inégale. Les participants ont examiné le rôle du droit international dans la prévention de ce nivellement par le haut. Michael Kanu, de la Sierra Leone, a fait remarquer que le droit international est réactif et qu'il pourrait être nécessaire de reconsidérer les accords de double imposition comme un autre facteur à prendre en compte dans ce contexte.

## Sixième table ronde : Un nouvel outil pour renforcer la cohérence institutionnelle et verticale dans la gouvernance des investissements : lancement du modèle-type de clauses contractuelles de IISD pour l'investissement responsable dans l'agriculture

**Sarah Brewin, associée à l'IISD**, a présenté, dans une vidéo préenregistrée, les nouvelles dispositions types de l'IISD qui mettent à jour le guide des contrats types d'investissement dans l'agriculture élaboré en 2014. Des changements significatifs dans l'investissement responsable dans l'agriculture ont conduit à la nécessité de faire cette mise à jour. Elle reflète l'évolution des principes et des lignes directrices de diverses communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales. Les dispositions types mettent l'accent sur l'égalité des sexes et la préservation de l'environnement. Des remerciements sont adressés à la Direction suisse du développement et de la coopération pour le financement de ce travail.



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



**Nyaguthii Maina, associée à l'IISD**, a présenté un nouvel outil visant à renforcer la cohérence de la gouvernance des investissements, en se concentrant particulièrement sur les investissements agricoles responsables. La raison d'être de ces dispositions réside dans le rôle que l'agriculture peut jouer dans la réduction rapide de la pauvreté, mais le secteur est confronté à des défis en raison d'investissements inadéquats et de faible qualité dans les systèmes agricoles modernes, étant donné que la conduite responsable des entreprises reste rare dans ce secteur. Les dispositions contractuelles types de l'IISD sont importantes parce que des difficultés institutionnelles et en termes de capacité ont historiquement empêché les pays en développement de mener des réformes juridiques durables, que de nombreuses lois et contrats d'investissement ne répondent pas aux défis contemporains et que la plupart des instruments régissant les investissements étrangers favorisent les investisseurs au détriment des États d'accueil. Ces clauses contractuelles types, qui intègrent les orientations internationales et régionales élaborées au cours d'une décennie, complètent les lois nationales au lieu de les remplacer et servent de liste de contrôle pour les considérations contractuelles. Afin d'en faciliter l'utilisation, une version en ligne est disponible. Les pays peuvent utiliser ces clauses pour cartographier leurs cadres réglementaires tout au long du cycle de l'investissement, identifier les lacunes juridiques et s'aligner sur les principes et orientations internationaux et régionaux. Mme Maina a interrogé les experts sur les principales institutions gouvernementales et les parties prenantes chargées de garantir des investissements agricoles responsables dans leurs pays et régions respectifs. Elle a également demandé aux experts ce qu'ils pensaient de l'élaboration de contrats d'investissement nationaux ou régionaux comme moyen de renforcer la cohérence, et la manière dont les clauses types pourraient être utilisées pour faire progresser les considérations climatiques et de genre dans l'investissement agricole responsable.

**Motoko Aizawa, auteure et chercheuse indépendante**, a remercié l'IISD de s'être aligné sur les normes internationales, notamment les lignes directrices du Commonwealth pour les dispositions en matière d'investissement pour le développement durable. La sécurité alimentaire est une question urgente, puisqu'une personne sur trois y est confrontée dans la région de Washington, et ce problème touche également une personne sur huit aux États-Unis. Motoko a souligné le défi que représente l'augmentation de la production alimentaire à un prix abordable qui repousse les limites planétaires et provoque la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité, en particulier dans les pays en développement. La pression sur les systèmes alimentaires, en particulier dans les pays en développement, s'est accrue. Ils peuvent s'inspirer des bonnes pratiques existantes, telles que la politique globale et le cadre juridique de la Colombie pour les routes à péage, qui favorisent la prévisibilité et l'efficacité du processus d'investissement et sont bien accueillis par les investisseurs. Dans le contexte du changement climatique, toutes les données climatiques en évolution, les innovations techniques et les outils financiers doivent être pris en compte dès le début des projets. Trois types de risques climatiques dans l'agriculture doivent être évalués : ceux qui ont un impact sur le projet, ceux qui sont causés par le projet et ceux qui affectent des tierces parties, en particulier les communautés touchées par le projet. Les dispositions types de l'IISD peuvent aider à évaluer ces risques. Motoko



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



reconnaît que l'amélioration des données climatiques peut renforcer la prévisibilité des événements climatiques, qui ne sont donc plus des événements de force majeure. La discussion a également porté sur le risque que des pays ne soient poursuivis par des investisseurs pour des mesures de protection de l'environnement (comme dans cette affaire impliquant l'Italie), ce qui souligne la nécessité de régler rapidement les différends par le dialogue. S'agissant de la promotion de l'égalité des sexes, elle a mentionné que la perspective de genre était bien intégrée dans toutes les dispositions contractuelles et qu'elle n'était pas traitée comme une question isolée, et pour cela, elle félicite l'IISD.

**Maria Andrea Echazú Agüero, spécialiste des droits humains au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)**, a souligné l'importance de l'investissement responsable, en particulier dans l'agriculture, compte tenu du droit à l'alimentation. Elle a mis en avant le rôle croissant de l'agro-industrie internationale, l'augmentation du coût de la vie et des prix des denrées alimentaires, ainsi que l'accroissement des inégalités, tout en insistant sur l'importance du rôle de l'agriculture dans le développement durable et le changement climatique. La collaboration avec les organisations des Nations Unies, tels que la CNUCED et la FAO, est essentielle pour intégrer les responsabilités des investisseurs. Le HCDH soutient l'élaboration d'instruments et de normes internationales relatives aux droits humains à l'intention des entreprises, comme les négociations relatives à un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et un projet de pacte sur le droit au développement. Aux niveaux régional et national, le HCDH fournit une assistance technique et des conseils aux États afin d'assurer la cohérence des politiques avec les obligations en matière de droits humains. Mme Echazú Agüero a également évoqué la nécessité de la participation significative des parties prenantes dans la conception des contrats ou accords d'investissement plutôt que de suivre un processus mécanique consistant à copier/coller les dispositions suggérées dans le contrat type présenté par l'IISD. Elle a souligné le rôle des ministères en charge de la justice et des institutions nationales des droits humains dans les négociations contractuelles, compte tenu de leur connaissance des divers instruments et recommandations en matière de droits humains. Elle a souligné la nécessité d'éviter, de traiter et de désamorcer les problèmes relatifs aux droits humains dans les investissements agricoles à grande échelle, en particulier ceux liés à l'accaparement des terres et aux expulsions forcées. Mme Echazú Agüero a salué les aspects positifs des dispositions de l'IISD, telles que les obligations en matière d'évaluation de l'impact social et environnemental, tout en suggérant d'inclure l'évaluation de l'impact sur les droits humains. Elle a également souligné l'importance de mener un processus de consultation préalable, libre et participatif des communautés autochtones et a salué les nombreuses références à l'égalité des sexes, à la participation des femmes et aux mécanismes participatifs de règlement des réclamations dans les dispositions, en particulier pour répondre aux préoccupations liées aux droits du travail.

**Providence Mavubi, Directrice de l'industrie et de l'agriculture au Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)**, a souligné le rôle essentiel de l'investissement responsable dans l'agriculture, qui affecte non seulement les aspects financiers mais aussi le bien-être social de la



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



Zambie, où 70 % de la population dépend de l'agriculture. Outre ses avantages financiers, l'investissement responsable favorise la participation et l'inclusion sociales, ce qui est conforme aux ODD. En tant qu'API régionale, le COMESA collabore avec les autorités nationales en charge de l'investissement, avec les ministères responsables du commerce, de l'agriculture, de l'environnement et de la gestion des terres, ainsi qu'avec les organisations d'agriculteurs et le milieu universitaire. Pour le Rwanda, qui dispose de plans de développement globaux, les dispositions contractuelles types pour l'investissement responsable constituent un outil précieux pour cartographier, évaluer et orienter les adaptations, en tenant compte d'une éventuelle harmonisation régionale. Mme Mavubi pense que les dispositions contractuelles types attireront des investisseurs responsables capables de lutter contre le changement climatique et les risques sociaux, comme par exemple la collaboration qu'Unilever a établi avec certains gouvernements pour reloger les communautés locales et concevoir des solutions génératrices de revenus. Ces dispositions contractuelles types peuvent également contribuer à intégrer l'égalité des sexes dans les investissements agricoles en abordant des questions telles que les droits fonciers des femmes, qui restent un sujet de préoccupation dans certains pays de la région, même lorsque les cadres juridiques nationaux ne sont pas suffisants.

Les participants ont formulé des commentaires au cours de la discussion. Un participant a souligné la nécessité d'une cohérence politique entre le changement climatique et les droits humains dans le cadre d'un contrat type, tout en notant l'augmentation potentielle des coûts d'investissement. D'autres ont mentionné que le rôle des financiers qui utilisent des mesures environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le cadre de leur devoir de diligence était important pour influencer les investissements vers la durabilité. Ils ont jugé essentiel que les pays préparent bien les projets d'investissement pour réduire les coûts de règlement des différends, et suggéré que des cadres réglementaires complets et cohérents peuvent en fin de compte réduire les dépenses. D'autres ont soulevé des questions sur la manière de garantir le respect par les États des règles dans les contrats agricoles, en mettant l'accent sur la transparence pour la société civile et les organismes de défense des droits humains. Ils ont examiné les mécanismes internationaux, y compris les examens réalisés par les organes conventionnels et les organisations de consommateurs, aux fins de la responsabilité. Les participants ont également posé des questions sur les demandes reconventionnelles et leur relation avec le RDIE, et ont salué les efforts de l'IISD pour faciliter les négociations dans divers secteurs.

## Deuxième session en petits groupes et rapport structuré en séance plénière : Actions à mener en matière de cohérence institutionnelle

**Josef Ostřanský, conseiller politique à l'IISD**, a animé la session en petits groupes et a présenté les outils de la liste de contrôle des résultats aux participants, les invitant à examiner l'outil pratique qui vise à améliorer la cohérence institutionnelle dans le contexte de leur pays. Les participants décideront également de la manière de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre à l'occasion de la prochaine édition du FPI. Les participants ont été répartis en groupes pour examiner la liste de contrôle



15<sup>e</sup> Forum annuel sur la

# Politique des investissements

Panama City, Panama  
25 au 27 Octobre, 2023

Faire progresser la réforme pour le développement durable



proposée par l'IISD ; ils ont ensuite identifié les défis liés à sa mise en œuvre et les caractéristiques qui pourraient être complétées ou améliorées. Ensuite, les groupes ont proposé des idées d'outils pour la coordination institutionnelle, en expliquant les préoccupations politiques qu'ils devraient aborder ainsi que leurs avantages et inconvénients.

## Cérémonie de clôture

**Suzy Nikièma, au nom de l'IISD**, a exprimé sa gratitude à tous les participants pour leur engagement actif dans le partage de données d'expérience et leur contribution au développement d'outils visant à améliorer la gouvernance des investissements pour le développement durable. Elle a reconnu les accomplissements de la réforme tout en restant consciente des défis actuels et émergents. L'objectif est de s'assurer que le Forum reste un espace sûr et une plateforme précieuse pour la communauté des responsables de la gouvernance des investissements des pays en développement. Au cours de cette édition du Forum, une boîte à outils a été mise en place et sera affinée en vue d'assurer son utilité pratique. L'un des thèmes centraux concerne le maintien de l'engagement au sein de la communauté entre les forums. Alors que les participants concluaient leur participation à cet événement, Mme Nikièma a exprimé l'espoir qu'ils repartent avec un sentiment renouvelé d'énergie et d'optimisme quant à la réforme de la gouvernance internationale des investissements. Elle a remercié le gouvernement du Panama d'avoir accueilli l'événement, ainsi que S.E. le ministre des Affaires étrangères et S.E. le ministre de l'Économie et des Finances pour leur hospitalité et leur soutien. Elle a également exprimé sa gratitude aux donateurs du FPI, ainsi qu'à ses partenaires (la CNUCED, le HCDH, le Secrétariat du Commonwealth, le Secrétariat du CARICOM, le Secrétariat de l'ANASE, le Secrétariat du COMESA, et le South Centre). Enfin, elle a remercié les experts, le Comité directeur du FPI et le personnel de l'IISD.

**Margie-Lys Jaime Ramirez**, au nom du gouvernement du Panama, a remercié sincèrement l'équipe de l'IISD. Elle a rappelé les conversations qui ont eu lieu il y a un an à Abuja, où est née l'idée que le Panama accueillerait le prochain forum. Le Panama est honoré d'avoir été choisi comme hôte du FPI. Selon elle, les discussions ont porté sur des sujets cruciaux partagés par tous les pays et ont mis en évidence l'importance de travailler de concert pour parler d'une seule voix dans les forums internationaux tels que la CNUCED et le GT-III de la CNUDCI. Elles ont également permis d'aborder le besoin de cohérence dans les aspects de fond des traités d'investissement, des contrats et des lois. Et elles ont mis en évidence le défi que représente la coordination interinstitutionnelle. Des forums comme le FPI sont essentiels pour élaborer et maintenir une vision commune de la gouvernance de la politique internationale d'investissement qui respecte l'environnement et contribue au développement durable. Des remerciements ont été adressés à tous les participants et à l'équipe organisatrice. Son message s'est conclu sur une note positive d'espoir de l'amélioration du bien-être des pays participants.